



MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat général
2020-N°5
AMS/SRV

Affiché le : **18 DEC. 2020**
Certifié exact par le Maire
Montmorency, le **19 DEC. 2020**

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas SHU

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 4 décembre 2020, s'est réuni au Parc des Sports Nelson Mandela, Entrée B, Gymnase du Complexe Sportif Omnisports (Cosom), Chemin de la Butte aux Pères, sous la présidence de M.THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M.BRIANCHON, Mme NOACHOVICH M.SAURAY, Mme PHILIPPON, M.DAUX, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme DAULBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M.GALLIMIDI, Mme BERRA , Mme IRRILO, Mme ANGELO, M.ARNOULT, Mme GROSJEAN, M.GELLER, Mme DUHALDE, M.TAYBI, Mme DARROUX, M. AVEAUX, Mme MORRONE, M.WISS, M. DETTON, Mme PIAZZI, M.ESKENAZI, Mme CHENET, M.BOUTRON (à partir de 20h15), Mme BOEHM.

Absents excusés :

M.DALOYAU Procuration à M.THORY
M.CUSMANO Procuration à Mme PHILIPPON
Mme BONNET Procuration à Mme PIAZZI
M.BOUTRON (jusqu'à 20h15)

Absente :

Mme BODILSEN

Secrétaire de séance :

M. DETTON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE M. DETTON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Arrivée de M. Boutron à 20h15

Après exposé de Mme DAUBELCOUR et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

CREE :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour occuper les fonctions de Gestionnaire administratif et financier,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour occuper les fonctions de Chargé(e) de facturation et du mandatement,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour occuper les fonctions de Gestionnaire des affaires générales et officier délégué de l'état-civil,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour occuper les fonctions d'Assistant service Bâtiments.

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'exploitation des équipements sportifs,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions de Peintre,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'exploitation des équipements sportifs,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent polyvalent bâtiments,

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions de Jardinier,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent spécialisé des écoles maternelles,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions de Jardinier,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent d'entretien et de restauration,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour occuper les fonctions d'Agent de propreté,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour occuper les fonctions de Responsable de la Régie des Espaces verts,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour occuper les fonctions de Responsable de la Régie des Espaces verts.

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30h30 relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour occuper les fonctions d'Animateur/riche petite enfance,
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des animateurs territoriaux pour occuper les fonctions de Directeur/riche de centre de loisirs,
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des animateurs territoriaux pour occuper les fonctions de Coordinateur/riche périscolaire.

FILIERE SOCIALE

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles pour occuper les fonctions d'Agent spécialisé des écoles maternelles,

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles pour occuper les fonctions d'Agent spécialisé des écoles maternelles,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux pour occuper les fonctions d'Auxiliaire de puériculture,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux pour occuper les fonctions d'Auxiliaire de puériculture,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux pour occuper les fonctions d'Auxiliaire de puériculture.

FILIERE CULTURELLE

- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour occuper les fonctions d'Agent de bibliothèque,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 15h00 relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique pour occuper les fonctions de Professeur de Violon.

Tous ces emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application de l'article 3-3 alinéa 1, article 3-2 ou article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

SUPPRIME :

Filière Administrative

- 1 – Poste d'attaché hors classe.
- 5 – Postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Filière Technique

- 6 – Postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- 10 – Postes d'adjoint technique territorial.

Filière Sociale

- 1 – Poste d'agent social principal de 1^{ère} classe.
- 1 – Poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.
- 3 – Postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Filière Culturelle

- 1 – Poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 1 – Poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet à raison de 6h30 hebdomadaires.
- 1 – Poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 12h00 hebdomadaires.
- 1 – Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 10h00 hebdomadaires.
- 1 – Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16h00 hebdomadaires.

1 – Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 4h30 hebdomadaires.

Filière Animation

1 – Poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 30h30 hebdomadaires.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – ADMINISTRATION GENERALE

2. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BIEVRES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Après exposé de M.DAUX et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion issue de la délibération n° 20-55 du 12 octobre 2020 du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant adhésion de la commune de Bièvres pour les compétences en matière d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2021

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'ouverture de la concession automobile Renault Rousseau et des commerces de détail du secteur automobile les dimanches :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 13 juin 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021.

4. RAPPORT ANNUEL DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2019

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation des rapports de la Société OGF et de la Société CINELAB retraçant la gestion des services pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après amendement, à l'unanimité,

CONSTATE la carence de la Société LOMBARD & GUERIN à ses obligations contractuelles par la seule transmission du tableau sommaire retraçant les comptes de résultats de l'année 2019,

INVITE le Maire de la Ville à enjoindre la Société LOMBARD et GUERIN à fournir son rapport tel que prévu par la loi.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé de M. BRIANCHON,

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Montmorency,

Vu les douze amendements déposés par François DETTON, Conseiller Municipal, tête de liste de « L'Avenir Ensemble »,

Vu l'amendement n°1 présenté par François DETTON sur l'article 3, alinéa 7,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°1 déposé sur l'article 3, alinéa 7.

Vu l'amendement n°2 présenté par François DETTON sur l'article 5, dernier alinéa,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°2 déposé sur l'article 5, dernier alinéa.

Vu l'amendement n°3 présenté par François DETTON sur l'article 8,

Le Conseil Municipal par 27 voix contre et 7 voix pour,

REJETTE l'amendement n°3 déposé sur l'article 8.

Vu l'amendement n°4 présenté par François DETTON sur l'article 9,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°4 déposé sur l'article 9, modifiant l'alinéa 6 et ajoutant un nouvel alinéa.

Vu l'amendement n°5 présenté par François DETTON sur l'article 10, alinéa 3,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°5 déposé sur l'article 10, alinéa 3.

Vu l'amendement n°6 présenté par François DETTON sur l'article 12, alinéas 3 et 4,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°6 déposé sur l'article 12, alinéas 3 et 4.

Vu l'amendement n°7 présenté par François DETTON sur l'article 13, alinéa 4,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°7 déposé sur l'article 13, alinéa 4.

Vu l'amendement n°8 présenté par François DETTON sur l'article 18, alinéa 7,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement n°8 déposé sur l'article 18, alinéa 7.

Vu l'amendement n°9 présenté par François DETTON sur l'article 20, dernier alinéa,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte l'amendement n°9 déposé sur l'article 20, dernier alinéa.

Vu l'amendement n°10 présenté par François DETTON sur l'article 24, alinéa 1,

Retiré par François DETTON, la modification proposée ayant été déjà intégrée dans le projet de règlement adressé dans la convocation aux Conseillers municipaux,

Vu l'amendement n°11 présenté par François DETTON sur l'article 29, alinéa 1,

Retiré par François DETTON, la modification proposée ayant été déjà intégrée dans le projet de règlement adressé dans la convocation aux Conseillers municipaux.

Vu l'amendement n°12 présenté par François DETTON sur l'article 38 portant sur plusieurs dispositions relatives au magazine municipal et au site internet de la Ville,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte l'amendement n°12 déposé sur l'article 38.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES CONTRATS DE CONCESSION ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du dépôt des listes suivantes :

- liste « *Demain Montmorency* » :

Membres titulaires

- . Aziza PHILIPPON
- . François CUSMANO
- . Pierre GUIRAUDET
- . Jacques AVEAUX

Membres Suppléants

- . Laurence DUHALDE
- . Stéphane PEGARD
- . Thibaud ARNOULT
- . Ophélie IRRILO

- liste « *L'Avenir Ensemble* » :

Membre titulaire

- . Pascal BOEHM

Membre Suppléant

- . Martine CHENET

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission permanente d'ouverture des plis, à la proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Sont élus à l'unanimité,

- liste « Demain Montmorency » :

Membres titulaires

- . Aziza PHILIPPON
- . François CUSMANO
- . Pierre GUIRAUDET
- . Jacques AVEAUX

Membres Suppléants

- . Laurence DUHALDE
- . Stéphane PEGARD
- . Thibaud ARNOULT
- . Ophélie IRRILO

- liste « L'Avenir Ensemble » :

Membre titulaire

- . Pascal BOEHM

Membre Suppléant

- . Martine CHENET

7. APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A LA FIXATION DE L'INDEMNITE DE RESILIATION DES ACCORDS-CADRES D'ORGANISATION DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE 2020

Après exposé de M.BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le protocole transactionnel entre la ville de Montmorency et la société CAP MONDE relatif à la fixation de l'indemnité de résiliation des accords-cadres d'organisation de classes d'environnement pour l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

8. DEMATERIALISATION DU CONTRÔLE DE LEGALITE DES ACTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DU VAL D'OISE

Après exposé de M.BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité,

APPROUVE la convention ci-annexée de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes qui s'y rattachent,

IMPUTE les crédits nécessaires au budget communal.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9. EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2020, les occupants exerçant une activité économique sur le domaine public et titulaires d'une autorisation à ce titre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L'impact financier sera constaté au budget communal 2020.

10. RAPPORTS SUR L'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Après exposé de M.DAUX et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels 2019 du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'Ile-de-France.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX - FINANCES

11. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Après exposé de M.BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 27 voix pour et 7 abstentions,**

DECIDE que Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 de la ville pour un montant global de 2 445 000 €, selon le détail figurant ci-après :

Chapitre – libellé	Crédits votés au BP 2020 (hors restes à réaliser de 2019)	Crédits à ouvrir avant le vote du BP 2021 (hors restes à réaliser de 2020)
20 - Immobilisations incorporelles	2 078 188,00 €	519 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	7 204 664,33 €	1 800 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	507 652,19 €	126 000,00 €
Total autorisation budgétaire spéciale 2021	9 790 504,52 €	2 445 000,00 €

PRECISE que l'ensemble des crédits d'investissement correspondants sera inscrit au budget primitif 2021 de la ville.

12. ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES - BUDGET VILLE

Après exposé de M.BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ACCEPTE les admissions en non-valeur de produits communaux pour un montant de 2.718,95 €, au titre des années 2005 à 2016.

Ces admissions en non-valeur sont imputées à l'article 6541, créances admises en non-valeur, au budget principal 2020 de la commune.

ACCEPTE l'admission en non-valeur de produits communaux inférieurs au seuil de poursuites pour un montant de 62,92 € au titre des années 2010-2015 et 2016.

Ces admissions en non-valeur sont imputées à l'article 6541, créances admises en non-valeur, au budget principal 2020 de la commune.

ACCEPTE l'admission au titre de créances éteintes, de produits communaux pour un montant de 2 484,00 € est acceptée.

Ces créances éteintes sont imputées à l'article 6542, créances éteintes, au budget principal 2020 de la commune.

13. AVANCE SUR SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après exposé de M.BRIANCHON et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, après amendement, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à verser une avance sur subvention au CCAS jusqu'au vote du budget primitif 2021 et de la délibération attribuant les subventions à diverses associations ou organismes pour 2021, dans la limite du montant figurant dans le tableau ci-dessous :

Organisme	Subvention attribuée par décision n°06.20.068 du 8 juin 2020	Avance 2021 maximum (25% du montant attribué par décision n°06.20.068 du 8 juin 2020)
Centre Communal d'Action Sociale	810 000,00 €	202 500,00 €

IMPUTE la dépense occasionnée au budget communal pour l'année 2021 à la nature 657362 subventions aux établissements rattachés – CCAS,

PRECISE que cette avance sera versée sous réserve de la présentation par cette entité d'une demande justifiée de versement.

14. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2020

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal par 27 voix pour et 7 voix contre,**

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, ci-après, annexée à la délibération :

FONCTIONNEMENT

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
73111	Contributions directes	+ 215 000 €
7318	Rôles supplémentaires des contributions directes	+ 60 000 €
7381	Taxe additionnelle – droits de mutations	+302 000 €
	Chapitre 73	+ 577 000 €
7788	Produits exceptionnels divers	- 500 000 €
	Chapitre 77	- 500 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+ 77 000 €

➤ Au niveau des dépenses de fonctionnement, les ajustements concernent :

Imputation	Libellé	Montant
014	Prélèvement FPIC (ajustement notification)	-29 865 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 106 865 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 77 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses.

INVESTISSEMENT

➤ Au niveau des recettes d'investissements les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
1342	Amendes de police	+195 997 €
024	Produits des cessions	+ 830 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 106 865 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 132 862 €

➤ Au niveau des dépenses d'investissements l'ajustement porte sur :

Imputation	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles non identifiées	+ 1 132 862 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		+ 1 132 862 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses.

MODIFIE en conséquence le Budget 2020 de la Ville.

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA FONTAINE (ENDELAF)

Après exposé de Mme HAGEGE-RADUTA et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € (TROIS CENTS EUROS) à l'association ENDELAF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention exceptionnelle,

IMPUTE la dépense correspondante au compte 6748 du budget communal 2020.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'ENTRACTE

Après exposé de M.SAURAY et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, après amendement, à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000€ (DEUX MILLE EUROS) à l'association L'ENTRACTE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention exceptionnelle,

IMPUTE la dépense correspondante au compte 6748 du budget communal 2020,

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

17. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « SIPP'n'CO » DU SIPPEREC

Après exposé de M.DAUX et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » du SIPPEREC,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

18. ACTUALISATION ET ADOPTION DE LA CONVENTION-TYPE DE PRET DE COLLECTIONS DU MUSÉE JEAN-JACQUES ROUSSEAU POUR DES EXPOSITIONS EXTERIEURES

Après exposé de M.SAURAY et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOpte la nouvelle convention-type annexée à la délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

19. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES INTERVENTIONS DE LA LUDOTHEQUE DE LA BRIQUETERIE AU SEIN DU COLLEGE PIERRE DE RONSARD

Après exposé de M.SAURAY et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour des interventions de la ludothèque de La Briqueterie au sein du Collège Pierre de Ronsard ci annexée, ainsi que tout document afférent à ce partenariat.

DIRECTION DE L'EDUCATION

20. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA NOUVELLE ETOILE

Après exposé de Mme BERRA et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'objectifs afférente annexée à la présente,

ATTRIBUE à ladite association une subvention de fonctionnement de 493 000 € au titre de l'année 2021,

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association La Nouvelle Etoile ainsi que tout document afférent.

IMPUTE la dépense aux crédits ouverts du budget 2021.

21. MODIFICATION DUREGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES 3- 11 ANS

Après exposé de Mme HAGEGE-RADUTA et en avoir, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOpte les termes et conditions du règlement intérieur des services périscolaires 3-11 ans joint en annexe de la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à le mettre en œuvre à compter du 4 janvier 2021.

22. MODIFICATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF BAFA CITOYEN

Après exposé de M.ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de modifier le règlement du dispositif BAFA CITOYEN selon les modalités annexées à la délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

23. MODIFICATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF « BOURSES PROJETS JEUNES »

Après exposé de M.ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 27 voix pour et 7 voix contre,**

DECIDE de modifier le règlement du dispositif Bourses Projets Jeunes selon les modalités annexées à la délibération,

AUTORISE le Maire à signer ledit règlement.

24. REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE D'ANIMATION FLORIAN

Après exposé de M.ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTE les termes et conditions du règlement intérieur de la salle d'animation Florian

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à le mettre en œuvre.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 09.20.134 : Convention de mise à disposition de la salle de danse du Parc des Sports Nelson Mandela au profit de la société BALT, en période scolaire, les vendredis de 12h à 14h
(Prise le 23 septembre 2020 – Enregistrée le 25 septembre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec la Société BALT, domiciliée 10 rue de la Croix Vigneron – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle de danse du Parc des Sports Nelson Mandela. L'équipement est mis à disposition de la société, en période scolaire, les vendredis de 12h à 14h, sur la période du 18 septembre 2020 au 2 juillet 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 464,44 €.

DECISION 09.20.135 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts avec les associations sportives pour l'année 2020-2021
(Prise le 23 septembre 2020 – Enregistrée le 25 septembre 2020)

Il a été décidé de signer des conventions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux avec les associations suivantes :

- L'Association Sportive Montmorency Tennis de Table (ASMTT), domiciliée à l'Hôtel de Ville de Montmorency, 1 avenue Foch – 95160 – MONTMORENCY ;
- L'association Club de Gymnastique de Montmorency (CDGM), domiciliée à l'Hôtel de Ville de Montmorency, 1 Avenue Foch – 95160 – MONTMORENCY ;
- L'association UNSS Collège Charles Lebrun, domiciliée 3 rue Le Laboureur – 95160 – MONTMORENCY.

Les conventions sont conclues pour la période scolaire, du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisations sont indiqués dans les conventions jointes à la décision. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

DECISION 09.20.136 : Convention de mise à disposition de terrains extérieurs au profit de l'association Rugby Club Vallée de Montmorency-Soisy (RCVMS), en période scolaire du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021.
(Prise le 23 septembre 2020 – Enregistrée le 25 septembre 2020)

Il a été décidé de signer des conventions avec l'association RCVMS domiciliée Stade du Fort, 8 avenue de la 1^{ère} Armée Française – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition des terrains extérieurs municipaux. La convention est conclue pour la période scolaire, du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisations sont indiqués dans la convention jointe à la décision. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 09.20.137 : Mise à disposition de la salle Lucie Aubrac pour les répétitions de l'association « Les Baladins de la Vallée » tous les vendredis du 2 octobre 2020 au 16 avril 2021 (sauf vacances scolaires).
(Prise le 29 septembre 2020 – Enregistrée le 1^{er} octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec Eric CHAMBOST, Président de l'Association « Les Baladins de la Vallée », domicilié au 15 rue de la Caille – 95230 – SOISY-SOUS MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac. La convention est conclue pour une mise à disposition de la salle tous les vendredis de 19h30 à 22h30 (sauf vacances scolaires) du 2 octobre 2020 au 16 avril 2021.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 09.20.138 : Demande de subventions pour le musée Jean-Jacques Rousseau auprès de la DRAC
(Prise le 29 septembre 2020 – Enregistré le 13 octobre 2020)

Il a été décidé de solliciter un financement à hauteur de 7 800 € au bénéfice du musée Jean-Jacques ROUSSEAU pour le recrutement d'un personnel dans le cadre du récolement décennal des collections.

DECISION 10.20.139 : Convention de mise à disposition de la salle Lucie Aubrac avec le Lycée Turgot.
(Prise le 1^{er} octobre 2020 – Enregistrée le 8 octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec le Lycée Turgot, domicilié 3 place au Pain – 95160 – Montmorency, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac, les lundis de 15h30 à 17h30 : 12 octobre 2020 ; 2, 9, 16, et 23 novembre 2020 ; 14 décembre 2020 ; 4, 11, 18, 25 janvier 2021 ; 01, 08, 15 et 29 mars 2021 ; 12 avril 2021 ; 3, 10, 17 et 25 mai 2021
Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

DECISION 10.20.142 : Convention de mise à disposition gracieuse de salle de La Briqueterie avec l'association SAOLIM Kung Fu
(Prise le 6 octobre 2020 – Enregistrée le 13 octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association SAOLIM Kung Fu, domiciliée Parc des Sports Nelson Mandela, Chemin de la butte aux Pères – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de salle de La Briqueterie.
La convention est conclue du 4 novembre 2020 au 23 juin 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans la convention jointe à la décision. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 10.20.144 : Convention de mise à disposition du Club House du Parc des Sports Nelson Mandela avec l'association Montmorency Randonnées Découvertes
(Prise le 8 octobre 2020 – Enregistrée le 13 octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Montmorency Randonnées Découvertes, domiciliée 37 Allée du Professeur Dubos – 95350 – SAINT-BRICE-SOUS-FORET, pour la mise à disposition du Club House du Parc des Sports Nelson Mandela. La convention est conclue pour l'année 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués aux termes de la convention jointe à la décision.

DECISION 10.20.145 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts avec l'association ADSM pour l'année 2020-2021
(Prise le 8 octobre 2020 – Enregistrée le 13 octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Danse Sportive de Montmorency (ADSM), domiciliée à La Briqueterie, 6 avenue de Domont – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux. La convention est conclue pour la période scolaire, du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisations sont indiqués dans la convention jointe à la décision. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

DECISION 10.20.146 : Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un contentieux engagé par la SARL ARTHEMYS : désignation d'un avocat auprès du Conseil d'Etat
(Prise le 12 octobre 2020 – Enregistrée le 20 octobre 2020)

Il a été décidé de désigner Maître Yves RICHARD (SCP YVES RICHARD), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, domicilié 61 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, à effet d'apporter une assistance juridique et contentieuse à la Ville dans le cadre d'un recours en cassation devant le Conseil d'Etat. Les diligences accomplies seront réglées selon les conditions prévues à la convention d'honoraires.

DECISION 10.20.147 : Acceptation des indemnités d'assurance suite à l'incident électrique du 22 Octobre 2019 survenu au musée Jean-Jacques ROUSSEAU
(Prise le 15 octobre 2020 – Enregistrée le 20 octobre 2020)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 21 546,68 € proposée par la SMACL Assurances correspondant au montant des dommages et aux frais de gardiennage supportés par le musée, déduction faite des éléments non garantis par le contrat et en cas d'aboutissement du recours à l'encontre de la société FEEDBACK, la somme de 35 297,01 € correspondant au montant des éléments non garantis par le contrat susmentionné.

DECISION 10.20.153 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts avec l'association AIKIKAI MONTMORENCY pour l'année 2020-2021
(Prise le 23 octobre 2020 – Enregistrée le 27 octobre 2020)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association AIKIKAI MONTMORENCY, domiciliée Parc des Sports Nelson Mandela, Chemin de la Butte-aux-Pères – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux. La convention est conclue pour la période scolaire, du 7 septembre 2020 au 6 juillet 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisations sont indiqués dans la convention jointe à la décision. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

DECISION 11.20.160 : Acceptation des indemnités d'assurance : remplacement du portail du Parc des sports Nelson Mandela détérioré le 7 novembre 2019
(Prise le 3 novembre 2020 – Enregistrée le 6 novembre 2020)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité totale de 4 668 € proposée par la SMACL, pour le remplacement du portail du Parc des sports Nelson Mandela détérioré le 7 novembre 2019.

DECISION 11.20.161 : Demande de subvention pour l'achat d'un MBUS auprès de la Région Ile de France
(Prise le 5 novembre 2020 – Enregistrée le 6 novembre 2020)

Il a été décidé de solliciter auprès de la région Ile-de-France, une subvention d'un montant le plus élevé possible dans le cadre de la participation au budget participatif écologique.

DECISION 11.20.162 : Cession de biens

(Prise le 9 novembre 2020 – Enregistrée le 26 novembre 2020)

Il a été décidé de vendre les biens listés ci-dessous, respectivement, aux acheteurs et prix désignés ci-après.

BIENS CEDES	DATE DE MISE EN SERVICE	ACHETEURS	ADRESSES	PRIX DE VENTE TTC
BERLINGO CTTE	02/2002	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	200.00 €
BERLINGO CTTE	02/2002	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	200.00€
BERLINGO CTTE	12/1998	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	200.00€
BERLINGO CTTE	12/2000	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	350.00€
BERLINGO CTTE	04/2005	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	200.00€
CLIO	12/2000	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	250.00€
SAXO	06/2001	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	400.00€
TRACTEUR REMORQUE	02/2002	KAR AUTO	53 RUE DE COUNTRY 93470 COUBRON	3000.00€

DECISION 11.20.165 : Acceptation des indemnités d'assurance : vitre brisée à l'école maternelle

Ferdinand Buisson le 11 septembre 2020

(Prise le 16 novembre 2020 – Enregistrée le 23 novembre 2020)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 220,68 € proposée par la SMACL, pour le remplacement de la vitre brisée à l'école maternelle Ferdinand Buisson le 11 septembre 2020.

TABLEAU DES DECISIONS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

N° de décision	Date de la décision	Attribution / Renouvellement	Durée	A compter du	Nom	Montant (€)
09.20.131	18/09/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11270 dans le cimetière Les Blots, emplacement 928	15 ANS	18/09/2020	KAPLAN	177,70 €
09.20.132	21/09/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11271 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement F82	15 ANS	07/05/2020	LE BERRE	177,70 €
09.20.133	21/09/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11272 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement J52 bis	30 ANS	20/08/2024	COTO	449,70 €
10.20.140	01/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11273 dans le cimetière Les Blots, emplacement 639	15 ANS	23/11/2020	BASTIN	177,70 €
10.20.141	01/10/2020	Conversion de la concession funéraire n°11237 dans le cimetière Les Blots à l'emplacement 268	50 ANS	05/10/2020	MARTIN	750,05 €
10.20.143	06/10/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11274 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S56	15 ANS	06/10/2020	BONACHERA	177,70 €
10.20.149	19/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11275 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement G48	30 ANS	17/04/2024	LEMOINE BERNARD	449,70 €
10.20.150	19/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11276 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement H149	30 ANS	30/11/2024	LEMOINE SERGE	449,70 €
10.20.151	19/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11277 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement K76	15 ANS	25/08/2020	JERVAISE	177,70 €
10.20.152	21/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11278 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement O53	15 ANS	05/10/2024	VANDEPONTSEELE	177,70 €
10.20.154	27/10/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11279 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S57	15 ANS	27/10/2020	TERRASSON	177,70 €
10.20.155	27/10/2020	Conversion de la concession funéraire n°11155 dans le cimetière Les Blots, emplacement 243	50 ANS	29/10/2020	MERABET	766,30 €
10.20.156	29/10/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11280 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S58	15 ANS	29/10/2020	DUFOIS	177,70 €
11.20.157	03/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11281 dans le cimetière Les Blots, emplacement 929	30 ANS	03/11/2020	KARPEL	449,70 €
11.20.158	03/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11282 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S59	30 ANS	03/11/2020	L'HOSTIS	449,70 €
11.20.159	03/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11283 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S60	15 ANS	03/11/2020	LE GUILLOUX	177,70 €
11.20.163	09/11/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11284 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement CTER12	30 ANS	05/10/2022	SEBBAN	449,70 €
11.20.164	09/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11285 dans le cimetière Les Blots, emplacement 305	30 ANS	09/11/2020	YOUSFI	449,70 €
11.20.166	16/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11286 dans le cimetière Les Blots, emplacement 930	15 ANS	16/11/2020	DAVID	177,70 €
11.20.167	23/11/2020	Attribution d'une concession funéraire n°11287 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S61	15 ANS	23/11/2020	GATEFF	0 €
11.20.168	24/11/2020	Renouvellement d'une concession funéraire n°11288 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement PC9	30 ANS	19/10/2022	DELON	449,70 €

TABLEAU DES CONTRATS INFÉRIEURS A 25 000€ HT

Services	Objet et caractéristiques principales du contrat	Montant du contrat (en € HT)	Nom du cocontractant	Date de signature du contrat	Date de début du contrat
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux ateliers codage les samedis 6/02 et 27/03 à 9h30 et 11h15. Enfants du CP à la 6e (max 10 enfants/atelier). Bibliothèque	480,00 €	Nathalie Lafargue	24/09/2020	06/02/2021
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif à la séance de conte "Pioù" par Florence Férin le samedi 5 décembre. Enfants de 18 mois à 3 ans. Lucie Aubrac	500,00 €	C'est-à-dire	24/09/2020	05/12/2020
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux ateliers "Booktube" les samedis 14 et 21/11 de 17h30 à 19h. Jeunes à partir de la 5ème. Bibliothèque	260,00 €	Labo des Histoires	24/09/2020	14/11/2020
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux ateliers "Haïkus" les samedis 13 et 20 mars 2021. Jeunes à partir de la 5ème. Bibliothèque	260,00 €	Labo des Histoires	24/09/2020	13/03/2021
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif à la conférence "Apprivoiser les écrans" le samedi 28/11 à 17h30. Pour adultes. Bibliothèque	500,00 €	Flore Guattari-Michaux	29/09/2020	28/11/2020
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif à la conférence "Comprendre le ciel" le jeudi 20 mai 2021 à 18h30. Pour ados et adultes. Briqueterie	300,00 €	Sébastien Carassou	29/09/2020	20/05/2021
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux ateliers "Mythologie" les samedi 14 et 21 novembre de 10h à 11h30. Pour enfants du CP à la 6e. Bibliothèque	450,00 €	Little Io	29/09/2020	14/11/2020
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux contes par Tony Havart le samedi 5 décembre à 14h30 et 16h30. Pour enfants à partir de 4 ans. Lucie Aubrac	947,87 €	Sicalines SARL	24/09/2020	05/12/2020
Bibliothèque	Contrat de prestation relatif aux ateliers scientifiques des samedis 9, 23 et 30/01/2021 de 10h à 11h30. Pour enfants de la MS à la 6ème. Bibliothèque	465,00 €	Savants Fous	24/09/2020	09/01/2021
ENFANCE	Convention d'intervention avec le prestataire CORPUS dans le cadre des ateliers périscolaires théâtre 2020-2021	8 692,00 €	CORPUS	12/10/2020	13/10/2020
SJ	Convention d'honoraires avec la SCP YVES RICHARD dans le cadre de l'affaire ARTHEMYS portée au Conseil d'Etat	3 500,00 €	SCP YVES RICHARD	07/10/2020	07/10/2020
Informatique	Déploiement d'une place de marché virtuelle	5 250,00 €	Urbis solutions Appville	25/11/2020	25/11/2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h 15.



Maxime THORY
Maire de Montmorency